



**CANEVAS POUR LA PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES
TERRES DANS LE PAYSAGE SALONGA-LUKENIE-SANKURU**

Version révisée, Juillet 2008

(Version originelle, Novembre 2008)



and ECOFAC

AVANT-PROPOS

Bien que le Consortium possède déjà un canevas pour la planification de l'utilisation des terres¹, il est important de revisiter cette stratégie ensemble avec les partenaires nationaux et en particulier avec l'Equipe de Planification. Par conséquent, le document suivant représente une fusion entre le canevas du Consortium et des discussions tenues durant les réunions de l'Equipe de Planification Salonga-Lukenie-Sankuru. Il a en outre bénéficié de l'apport de documents préparés par le Service des Forêts des Etats Unis (USFS) ainsi que de rencontres intergouvernementales organisées par l'USFS et CARPE/USAID en septembre 2007 et l'atelier national sur la planification forestière et le zonage organisé par le Ministère de l'Environnement en mai 2008 .

¹ WWF 2006. "Strategy Document for Land-Use Planning in the Salonga-Lukenie-Sankuru Landscape". Prepared for the WWF Technical Application for the Democratic Republic of Congo, Central Africa Regional Program for the Environment, Landscape Program Implementation 2006-2011, RFA Number 623-A-06-026.

TABLE DE MATIERE

PROCESSUS DE PLANIFICATION	4
1 IDENTIFICATION ET DEFINITION DES ROLES DE L'EQUIPE DE PLANIFICATION (EP)	4
1.1 Groupe restreint de planification	4
1.2 Equipe de Planification	4
1.2.1 Ses attributions.....	4
1.2.2 L'analyse des qualités des membres de l'équipe de planification.....	5
1.2.3 Les membres de l'équipe de planification.....	6
2 LES INFORMATIONS ECOLOGIQUES, SOCIALES ET ECONOMIQUES.....	7
3 STRATEGIE D'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	14
4. FORMAL RECOGNITION OF THE PLAN.....	22
LES ELEMENTS DU PLAN D'UTILISATION DES TERRES DU LANDSCAPE SALONGA-LUKENIE-SANKURU	25
1. LA VALEUR EXCEPTIONNELLE DU LANDSCAPE	25
2. CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE.....	25
3. DEFINITION DES CONDITIONS DESIREES.....	25
4. OBJECTIFS DU LANDSCAPE (BIOLOGIQUES, ECONOMIQUES, SOCIOCULTURELS, ETC.)	26
5. ZONING : IDENTIFICATION OF MACRO-ZONES	28
6. LES DIRECTIVES.....	32
7. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	32
8. PLAN DE SUIVI.....	32

PROCESSUS DE PLANIFICATION

1 IDENTIFICATION ET DEFINITION DES ROLES DE L'EQUIPE DE PLANIFICATION (EP)

1.1 Groupe restreint de planification

WWF a été chargé de la formation d'un petit groupe de planification composé des membres du consortium, des principales institutions nationales (ICCN et Ministère de l'Environnement) et du Point Focal (PF) CARPE. Le groupe, s'est réuni pour la première fois en septembre 2007 pour un "Atelier sur la mise en place des étapes pour le développement du plan d'utilisation des terres dans le landscape".

Les institutions faisant partie du groupe restreint ont été les suivantes:

Institution	Nom	Fonction
Permanent membre		
MECNEF	José Ilanga	Conseiller du Ministre
MECNEF	Sebastien Malele Mbala	Directeur, SPIAF
ICCN	Boyzibu Ekhasa	Représentant
WWF	Lisa Steel	CTP/Landscape Leader
WCS	Robert K. Mwinyihali	
ZSM	Patrick Guislain	Field Sites Coordinator
PACT	Emola Makambo	
ECOFAC	Jean Bourgeais	Chef du Composante
IUCN/CARPE	Serge Osodu Omba	Point Focal CARPE
Observateur/participant ponctuel		
WWF	Alfred Yoko	Ed. Env & Appui Communautaire
PACT	Désiré Rakotondranisa	
WWF	Jack Etsa	SIG
WWF	Omari Ilambu	Conseiller du Parc (PNS)
WWF	Raymond Lumbuenamo	Directeur National
WCS	Richard Tshombe	Directeur National

Les taches du groupe restreint de planification étaient à :

- Procéder à l'analyse des avantages de l'ajout de membres supplémentaires et des moyens à utiliser pour ce faire
- Proposer un calendrier et un budget pour l'organisation d'un atelier pour l'élaboration du canevas de planification d'utilisation des terres.
- Créer des liens et de la communication tant parmi les organisations impliquées dans le processus de planification qu'avec le représentant national de la COMIFAC et les autres institutions partenaires du CBFP.

1.2 Equipe de Planification

1.2.1 Ses attributions

Attributions de l'équipe de planification²

1. Compléter et adopter la stratégie du plan d'utilisation des terres et le suivi de son exécution;
2. Identifier et rassembler les vides existants dans le processus de planification.
3. Élaborer la vision, les conditions désirables et les objectifs du landscape/ paysage.
4. Identifier et appuyer la collecte des données sur les ressources naturelles et socioéconomiques qui combleront les vides existants dans le processus de planification.
5. La consolidation, la synthèse et la représentation spatio-temporelle des informations sur le paysage qui orienteront l'élaboration du canevas et le plan d'utilisation des sols/terres. Ceci tiendra compte des menaces connues et des opportunités pour assurer la stabilité biologique, écologique et socioéconomique du paysage.
6. Identifier les vides et l'appui technique que devra apporter les agences transversales (UMD, USFS, etc.) de CARPE et/ou les experts externes.
7. Convoquer un atelier pour l'équipe de planification afin de parachever et adopter le canevas (stratégie d'implication des parties prenantes, évaluation d'information existante et requise, etc.)
8. Le suivi du développement du plan d'utilisation des terres et autres activités dans le paysage.
9. Partager le plan avec les parties prenantes et les autres agences gouvernementales.
10. Établir les liens et la communication avec les autres initiatives du planning au niveau national aussi bien qu'avec les partenaires comme la COMIFAC et les autres institutions du "PFBC".

1.2.2 L'analyse des qualités des membres de l'équipe de planification

Les membres du groupe restreint ont réfléchi sur les différentes compétences et les institutions et organisations exigées dans l'EP. Les institutions et les organisations d'importance ont compris le MECNEF, l'ICCN, et les membres du consortium CARPE. Les expertises multidisciplinaires suivantes ont été identifiées (P = appartenance permanent; C = participation ponctuelle ou sur une base consultative)

- Aménagiste/expert en planning, P
- Biologiste/Écologiste, P
- Hydrologue, P
- Sciences Sociales/ Anthropologue, +P
- Socio Économiste, + P
- Agroforesterie C
- Forestier, P
- Géologues/Pédologues, C
- Télédétection/SIG spécialiste P
- Développement Communautaire + C
- Institutions stratégiques, C (Mines, Agriculture, Plan, Développement Rural et Intérieur)
- Juriste, C

² Se basant sur une ébauche des rôles et des responsabilités définie par le Consortium du Landscape SLS, le groupe restreint de planification a adopté ces attributions dans l'atelier de Septembre 2007.

En plus, les participants ont été d'accord que le nombre doit rester restreint, pendant que la participation du MECNEF, de l'ICCN et chaque organisation membre du Consortium doit être assurée.

Les autres partenaires importants - maintenant, dans l'avenir, ou de façon ponctuelle - peuvent inclure :

- Les représentants provinciaux (Equateur, Bandundu, Kasai Oriental, Kasai Occidental)
- Les autres ministères (i.e., Mines, Intérieur, Plan, Agriculture, Développement Rural, etc.)
- Le secteur privé
- La société civile
- Etc.

1.2.3 Les membres de l'équipe de planification

Les membres de l'équipe de planification (ou du futur comité de pilotage) sont:

	Institution	Nom	Fonction	Expertise
Membres permanents				
1	MECNT/Institution Leader	José Ilanga	Conseiller du Ministre	Agronome
2	MECNT/Institution Leader	Sebastien Malele Mbala	Directeur, SPIAF	Forestier
3	ICCN	Boyzibu Ekhassa	Directeur	Biologiste
4	WWF/Consortium	Lisa Steel	CTP/Landscape Leader	Biologiste, Planning
5	WWF/Consortium	Jack Etsa	Charge de SIG	TeleSIG
6	WCS/Consortium	Robert K. Mwinyihali		
7	ZSM/Consortium	Patrick Guislain	Field Sites Coordinator	Biologiste
8	PACT/Consortium	Emola Makambo	Chef de projet CARPE	Socio-économiste, Dev. Communautaire
9	ECOFAC	A être déterminer	Chef du Composante	Inconnu
10	IUCN/CARPE	Serge Osodu Omba	Point Focal CARPE	
11	M. de Mine	Muhindo Songe	Directeur Protection de l'Environnement Minier	Institution stratégique
12	M. d'Agriculture	Kuketuka Mukisi	Représentant	Institution stratégique
13	M d'ITPR	Lusambulu	Directeur, Aménagement du territoire	Institution stratégique
Observateur/participant ponctuel				
14	WWF/Consortium	Omari Ilambu	Conseiller du Parc (PNS)	Biologiste
15	WWF/Consortium	Alfred Yoko	EE & Appui Communautaire	Agronome, Dev. Communautaire
16	WWF/Consortium	Aurelie Shapiro	WWF-US Conservation Science Program	SIG, analyse spatial, Marxan
17	WCS/Consortium	Richard Tshombe	Directeur National	
18	Province d'Equateur	Norbert Endoto	Ministre Prov de l'Env	Institution stratégique
19	Province de Bandundu	Koko Pembe	Ministre Prov de l'Env	Institution stratégique
20	Province de Kasai Occ.	Jhonny Lusanga Mayi	Ministre Prov de l'Env	Institution stratégique

Dans l'avenir, d'autres participants pourraient être invités à se joindre de façon permanente ou ponctuelle. Plusieurs institutions clefs – Ministères du Plan, de l'Intérieur, du Développement Rural- ne sont pas encore incluses. L'expertise dans des domaines tels que l'hydrologie est

toujours absente mais le PT a choisi de faire l'équilibre entre la représentation et les nombres totaux. Il sera également important d'assurer que la liste des membres soit harmonisée avec les directives qui devront être fournies par le Comité technique chargé de l'élaboration d'un canevas/guide méthodologique de planification forestière auprès du MECNT

2 LES BESOINS DES INFORMATIONS ET DONNEES ECOLOGIQUES, SOCIOECONOMIQUES ET DE LA CAPACITE DE GOUVERNANCE ET DE LA GESTION

Une analyse des besoins en information et en données pour la planification de l'utilisation des terres et des processus de gestion est résumée dans le tableau 1. L'analyse a pris en considération les caractères physiques, socio-économiques, biologiques, institutionnels et législatifs du landscape aussi bien que les menaces et tendances futures. La grande partie de l'information nécessaire a été rassemblée. Le tableau sera actualisé en tenant compte de l'identification de nouveaux besoins et de l'achèvement des travaux en cours.

Des listes plus détaillées des données et des besoins en information ainsi que la situation de la collecte peuvent être trouvés dans les canevas des différentes macro-zones du Landscape SLS.

Tableau 1: Besoins en information et en données pour la planification et la gestion des terres dans le Landscape SLS

Données/ types d'information	Existantes (et méthodologie)	Sources	Commentaires	Lacunes		
				Lesquelles	Qui	Comment
Physique						
Limite du landscape	Révisée en 2007	WWF, MOV FY07				
Limites des zones de gestion et d'exploitation (macro-zones)	PNS, concessions forestières, concessions minières	WWF, MOV FY07	Révision nécessaire après la fin du processus de conversion des titres forestiers	PNS: Certaines parties des limites	WCS, WWF, ECOFAC	Vérification de terrain avec ICCN et les communautés
Villages, routes, rivières, stations et PPs, limites administratives, pistes aériennes, ports, bassins versants Autres	Image satellitaire (NASA, OSFAC, UCL), études socioéconomiques et biologiques, travail de terrain	Base des données SLS/WWF	Continu			
Socioéconomique						
Démographique : chiffres populations	Secteurs : Monkoto, Bianga, Nongo, Lokolama, Nkaw, Kangara, Lukenie, Dekese (partiel) et PNS/Iyaelima (Y compris les populations marginalisées comme les Batwa)	1. Centres de sante, chefs de secteurs, administration territoriales 2. Rapport de recensement, WCS, MOV FY05 3. Furuichi, Takeshi; Thompson, Jo (Eds.). 2008. The Bonobos Behavior, Ecology, and Conservation		Secteurs: Nongo, Beronge, Wini, Lombo, Bakela, Atshuru, Dekese (partiel)	Conservateurs ICCN dans les stations de Yokelelu et Anga, TBC	Centres de sante, chefs de secteurs, administration territoriales
Gouvernance et Utilisation des RN : pêche, chasse, agriculture,	Rapports socioéconomiques (SE)	WWF et WCS, MOV FY05-06				
	PNS: Iyaelima	Furuichi, Takeshi; Thompson, Jo (Eds.).				

Données/ types d'information	Existantes (et méthodologie)	Sources	Commentaires	Lacunes		
				Lesquelles	Qui	Comment
cueillette, terre, eaux		2008. The Bonobos Behavior, Ecology, and Conservation				
	3. Terres ancestrales PNS et zones "tampons"	Etudes SE WWF et WWF, MOV FY05-06, anciennes cartes				
	4. Etudes sur la pêche/cogestion des rivières limitrophes du PNS	WFC/WWF, MOV FY06				
	5. Zonage des terroirs villageois : cartographie Participative	CBNRMs: Lotoi-Lokoro et Monkoto (1/3) Pact, MOV FY07; WWF, MOV provisoire FY08	Continue			
Economique	Etudes sur les filières porteuses: Monkoto et Lokolama	Pact/WWF, MOV FY06		Etude sur les filières porteuses: Oshwe	Pact/WWF	Avant le fin de Sept 08
	Fish Marketing Systems: Luilaka River	WFC/WWF, MOV FY07				
Biologique						
Faune: Distribution/densité des espèces clés	Inventaires Eléphants (59% du landscape; 100% du PNS)	1. WCS, ZSM, WWF, MOVs FY05-07, et provisoire FY08 2. MIKE reports 3. Furuichi, Takeshi; Thompson, Jo (Eds.). 2008. The Bonobos 4. Behavior, Ecology, and Conservation		Corridor entre 2 blocs du PNS	1. WCS	Inventories - AF08
	Inventaires Bonobo (59% du landscape; 100% du PNS avec les études plus intensives dans certaines parties du parc)			Reste du landscape	??	??

Données/ types d'information	Existantes (et méthodologie)	Sources	Commentaires	Lacunes		
				Lesquelles	Qui	Comment
Faune: Autres espèces/groupes taxonomiques	1. Synthèse des informations biologiques sur le PNS (flore, avifaune, mammifères, poissons)	WCS, MOV FY07		Batraciens, chiroptères, entomologie, petits mammifères, oiseaux	ECOFAC?	
	2. Faune ichtyologique	AMNH/WWF, MOV FY07, provisoire FY08				
Flora	1. Etude floristique dans le PNS et le corridor Monkoto	WCS, WWF, CTSF, MOV provisoire FY08				
Habitats clés	Zones marécageuses et des îlots de savanes	1. Analyse spatiale des cartes satellitaire 2. Analyse végétale	Information partielle	Bais (salines), zones marécageuses et des îlots de savanes, autre	Equipes de recherche, gardes ICCN, communautés locales	Etudes spécifiques, travail cartographie de SDSU
Corridors/couloirs	Corridors dans le landscape	1. Carte de l'atelier national sur l'évaluation stratégique de la biodiversité (Nov07) 2. Analyse spatiale et Marxan (WWF-US) (continu - cartes)		Identification d'un corridor entre les deux blocs PNS	WCS	Inventaires FY08
	Corridors entre les autres blocs forestiers externes					
Services Environnementaux	Quantification du carbone	WCS, CTSF, WWF, MOV provisoire 08				
	Bassin versants	Carte de base d'atelier national sur l'évaluation				

Données/ types d'information	Existantes (et méthodologie)	Sources	Commentaires	Lacunes		
				Lesquelles	Qui	Comment
		stratégique de la biodiversité (Nov07)				
Les menaces, tendances à la gestion des RNs, au landscape						
Landscape et PNS	1. Rapports SE – ressources naturelles, bien-être de la population 2. Inventaires biologiques – ressources fauniques	WWF, WCS, ZSM, MOVs FY05-07 et provisoire en FY08		Cartographie incomplète	Pact, WWF	Cartographie participative et a travers les résultats des ateliers de l'EE
Zones communautaires	CBNRM Monkoto et Lotoi-Lokoro : Analyses des parties prenantes sur les menaces, etc.	WWF, Pact, MOVs FY07 et provisoire FY08				
Couvert forestier: changement	Circa 1990 - 2000	Carte (CARPE, UMD, SDSU, WWF, etc.)				
Commerce de la faune (bushmeat, ivoire, animaux vivantes, autres produits de la chasse) (Aussi les données/informations biologiques et socioéconomiques)	Bandundu et Kasai Occidental: 1. Marchés (Oshwe, Lokolama, Bongimba, Ilebo, Dekese, etc.) 2. Points de traverse des rivières 3. Marchés externes (Ilebo, Kikwit, Luebo, Mweka, Kananga, Tshikapa) 4. Interviews commerçants au marché et en voyage, agents gouvernementaux 5. Commerce illégal	Analyse en cours		Equateur et Kasai Orientale	ECOFAC?	

Données/ types d'information	Existantes (et méthodologie)	Sources	Commentaires	Lacunes		
				Lesquelles	Qui	Comment
Infrastructure futur: interne et externe au landscape				Réhabilitation des infrastructures anciens/construction des nouveaux (chinois, autre)	Responsable SIG/WWF	M. d'ITPR
Système et capacité de gestion, gouvernance, suivi						
ICCN/PNS	<ol style="list-style-type: none"> Analyse de la capacité ICCN au PNS Evaluation des capacités des gardes Revue Institutionnelle et Plan de Reforme 	WWF, MOVs FY06				
Autres agents gouvernementaux	<ol style="list-style-type: none"> Interviews agents gouvernementaux (études SE et sur le commerce de la faune) Revue Institutionnelle MECNT 	WWF, MOVs FY07, provisoire FY08				
Autorités traditionnelles	<ol style="list-style-type: none"> Etudes socioéconomiques Travail dans les 2 zones CBNRM – Monkoto et Lotoi-Lokoro 	WWF, WCS, MOVs FY05-07				
Société civile	<ol style="list-style-type: none"> Etudes socioéconomiques Travail INADES : Diagnostic participatif couplé de la sensibilisation 	WWF, WCS, MOVs FY05-06 En cours				
Secteur privé	Processus de conversion des titres forestiers		En cours			
Statut Juridique						
Textes légaux et processus associés	Code Forestier, ébauche des décrets d'application (concession de conservation, forêt communautaire, etc.), lois sur la			Définition claire sur les forêts des communautés locales ; processus	Gouvernement, partenaires	

Données/ types d'information	Existantes (et méthodologie)	Sources	Commentaires	Lacunes		
				Lesquelles	Qui	Comment
	décentralisation, la conservation de la nature, processus de conversion des titres forestiers, etc.			officiel sur la planification d'utilisation de terre		

3 STRATEGIE D'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

L'importance d'une stratégie de participation des parties prenantes est résumée comme suivante:

- Créer un sentiment d'appropriation
- Les parties prenantes sont les exécutants
- L'implication de toutes les parties prenantes
- Les relations des parties prenantes avec le landscape (comme utilisateurs des RN, autorités administratives de la gestion, etc.)
- Mise en place de méthode de collaboration, cadres de concertation entre les différentes parties prenantes
- Harmonisation des approches et de la vision des différentes parties prenantes

Le tableau 2 représente une synthèse de la stratégie de participation des parties prenantes élaborée par l'équipe de planification. Grâce à la contribution du Directeur du SPIAF, l'équipe s'est assuré que la stratégie était alignée sur les résultats des ateliers de mai 2008 du Ministère de l'Environnement.

Il existe des vides à combler dans la stratégie. Bien qu'il ait été convenu que les membres du consortium organiseraient des rencontres provinciales périodiques, le groupe a ressenti que des mécanismes plus formels devraient être nécessaires. La participation et la contribution des autorités provinciales sont cruciales du fait qu'elles jouent un rôle dans l'attribution et la planification de l'utilisation des terres tel que prévues dans le Code Forestier (article 5,6, 15 entre autres) et dans la loi de décentralisation. Cependant, le Consortium SLS CARPE manque des ressources (et du temps nécessaire) pour créer et appuyer les structures dans 4 provinces. Il est important également pour les gouvernements nationaux et provinciaux de travailler ensemble pour mieux définir les responsabilités des uns et des autres afin d'éviter de futurs conflits. En conséquence, l'équipe de planification du SLS recommande que cette question soit davantage discutée dans le cadre du travail du comité technique chargé de l'élaboration d'un canevas/guide méthodologique de planification forestière/zonage.

Autant que possible, les plateformes existantes ou déjà planifiées seront utilisées.

Tableau 2: Stratégie e participation des parties prenantes et du public

Parties prenantes	Mandat	Niveau d'implication dans le plan de gestion				Méthodologie et/ou plateformes d'implication	Outils de communication	Renforcement de capacité
		Conditions désirées	Objectifs	Choix des options	Zonage			
Niveau central I (responsabilité MECNT)								
Présidence	Approbation du plan ?					Via le MECNT		
Primature	Approbation du plan ?					Via le MECNT		
Sénat	Adoption du Plan ?					Via le MECNT		
Assemblée Nationale	Adoption du Plan ?					Via le MECNT		
Ministère de l'Intérieur	Priorité et Validation					Via le MECNT		
Ministère de l'ITPR	Concertation et Validation					Via le MECNT		
Ministère du Plan	Concertation et Validation					Via le MECNT		
Min. Fin.	Information					Via le MECNT		
Niveau central II (responsabilité d'EP du landscape)								
Ministère de Env. : ICCN, SPIAF, Ministère	Concertation et Validation	Oui	Oui	Oui	Oui	Membre d'Equipe de Planification (EP)	Bulletin Bekalikali, films INCEF (émis en télévision et/ou radio)	Dans les différentes plateformes citées à gauche, aussi les ateliers nationaux organisés par les autres acteurs
Min. Affaire Fonc.	Concertation et Validation	Oui		Oui		Ad hoc, ateliers nationaux de validation		
Min. Ag	Concertation et Validation	Oui	Oui	Oui	Oui	Membre d'Equipe de Planification (EP)		
Min. Hydroc.	Concertation et Validation	Non	Non	Non	Oui	Ad hoc, ateliers nationaux de validation		
Min. Min./CAMI	Concertation et Validation	Oui	Oui	Oui	Oui	Membre d'Equipe de Planification (EP)		

Parties prenantes	Mandat	Niveau d'implication dans le plan de gestion				Méthodologie et/ou plateformes d'implication	Outils de communication	Renforcement de capacité
		Conditions désirées	Objectifs	Choix des options	Zonage			
Min. ESURS	Concertation	Non	Oui	Non	Non	Ad hoc, ateliers nationaux de validation		
Ministère de l'ITPR	Concertation et Validation	Oui	Oui	Oui	Oui	Membre d'Equipe de Planification (EP)		
Niveau provincial (certains Ministères sont regroupés aux niveaux provinciaux)		Les ressources ne permettront pas la création des plateformes consultatives dans les 4 provinces. Des solutions possibles comprennent des actions de lobbying auprès du MECNT et des bailleurs de fonds afin qu'ils appuient le coût du renforcement des capacités au niveau provincial ainsi que celui des ateliers consultatifs.						
Ministère Provincial de l'Intérieur	Consultation	Oui	Oui	Non	Non	Ad hoc, réunions provinciales	Bulletin Bekalikali, rapports du travail dans le landscape, films INCEF (émis en télévision et/ou radio)	Dans les différentes plateformes citées
Ministère Provincial de l'ITPR	Concertation et Avis	Oui	Non	Oui	Oui	Ad hoc, réunions provinciales		
Ministère Provincial du Plan	Concertation et Avis	Oui	Oui	Oui	Oui	Ad hoc, réunions provinciales		
Ministère Provincial de l'Env.	Concertation et Avis	Oui	Oui	Oui	Oui	Ad hoc membre d'EP, réunions provinciales, conseil consultatif provincial des forêts y compris certains autres ministères provinciaux		
Ministère Provincial des Affaires Foncières.	Concertation	Oui	Oui	Oui	Oui	Ad hoc, réunions provinciales		
Ministère Provincial des Hydrocarbures	Concertation	Non	Non	Non	Oui	Ad hoc, réunions provinciales		
Min. Prov. Mines/CAMI	Concertation	Non	Non	Non	Oui	Ad hoc, réunions provinciales		

Parties prenantes	Mandat	Niveau d'implication dans le plan de gestion				Méthodologie et/ou plateformes d'implication	Outils de communication	Renforcement de capacité
		Conditions désirées	Objectifs	Choix des options	Zonage			
Min. Prov. Ag	Concertation et Avis	Oui	Oui	Oui	Oui	Ad hoc, réunions provinciales, partenaire technique dans le développement d'agriculture durable (intensive qu'extensive)		
Niveau local								
Administration Locale	Concertation	Oui	Oui	Oui	Oui	Participation dans les comites de gestion (CoCoSi, ZGCRN), réunions spécifiques sur la planification d'util. de terres (organisées par le Consortium)	Bulletin Bekalikali, rapport du travail dans le landscape	Ateliers sur les lois, textes environnementaux
Population Locale : représentants des autorités traditionnelles, les chasseurs, pêcheurs, fermiers, hommes/femmes, etc.	Concertation	Oui	Oui	Non	Oui	Participation dans les comites de gestion (CoCoSi, ZGCRN), réunions spécifiques sur la planification d'util. de terres (organisées par le Consortium), comites villageois, commissions thématiques	Films d'INCEF, campagne RARE	Ateliers sur les lois, textes environnementaux, acteur direct dans le développement des plans pour les différentes macro-zones

Parties prenantes	Mandat	Niveau d'implication dans le plan de gestion				Méthodologie et/ou plateformes d'implication	Outils de communication	Renforcement de capacité
		Conditions désirées	Objectifs	Choix des options	Zonage			
Représentant des Groupes Marginalisés (1)	Concertation	Non	Oui	Non	Oui	Participation dans les comités de gestion (CoCoSi, ZGCRN), réunions spécifiques sur la planification d'util. de terres (organisées par le Consortium), comités villageois, commissions thématiques Besoin de développer les stratégies et plateformes plus appropriées	Films d'INCEF, campagne RARE	Ateliers sur les lois, textes environnementaux, acteur direct dans le développement des plans pour les différentes macro-zones
ONGs et autres groupes organisés (religieuse, éducateurs, etc.)	Concertation	Oui	Oui	Oui	Oui	Participation dans les comités de gestion (CoCoSi, ZGCRN), réunions spécifiques sur la planification d'util. de terres (organisées par le Consortium), comités villageois, commissions thématiques	Bulletin Bekalikali, Films INCEF	Ateliers sur les lois, textes env., acteur direct dans le développement des plans pour les différentes macro-zones, formation INADES et autres

Parties prenantes	Mandat	Niveau d'implication dans le plan de gestion				Méthodologie et/ou plateformes d'implication	Outils de communication	Renforcement de capacité
		Conditions désirées	Objectifs	Choix des options	Zonage			
Associations Locales	Concertation et Consultation	Oui	Oui	Oui	Oui	Participation dans les comités de gestion (CoCoSi, ZGCRN), réunions spécifiques sur la planification d'util. de terres (organisées par le Consortium), comités villageois, commissions thématiques Dans l'avenir participation du Consortium dans les réunions des fédérations d'associations	Films INCEF	Ateliers sur les lois, textes env., acteur direct dans le développement des plans pour les différentes macro-zones, formation INADES et autres
Secteur Privé	Concertation	Oui	Oui	Oui	Oui	Réunions avec le personnel du Consortium. Dans l'avenir participation du Consortium dans les réunions entre sociétés, parties prenantes locales	Bulletin Bekalikali, films INCEF, contacts	Appui dans l'élaboration des plans d'aménagement
Institutions de Recherche et de Formation	Consultation	Non	Oui pour certains objectifs	Non	Non	Correspondance (traditionnelle ou électronique), entrevue lors des	?	

Parties prenantes	Mandat	Niveau d'implication dans le plan de gestion				Méthodologie et/ou plateformes d'implication	Outils de communication	Renforcement de capacité
		Conditions désirées	Objectifs	Choix des options	Zonage			
						enquêtes		

(1) Batwa, Femme, autres ...

La plupart des structures de gouvernance, telles qu'il a été proposé dans le canevas pour la planification d'utilisation des terres par le Consortium seront également utiles pour la stratégie de participation du public et sont énumérées dans le tableau 3.

Tableau 3: Structures proposés de gouvernance dans le landscape SLS

Unité	Description – Composition et rôle pour la gouvernance
Au niveau du paysage: <i>Equipe de planification du Paysage (qui évoluera en Comité de Pilotage du Paysage)</i>	Voir au-dessus.
Au niveau des macro-zones: Aire protégée (AP) <i>CoCoSi (Comité de Coordination de Site) – Parc National de la Salonga</i>	Composé de l'ICCN, ECOFAC, LWRP, MPI, WCS, WWF, et ZSM, le <i>CoCoSi</i> est un groupe déjà créé et coordonné par l'ICCN pour le Parc National de la Salonga, dans le but d'assurer la coordination, l'harmonisation, la consolidation, la surveillance et l'évaluation d'un plan de travail commun parmi les stations et les partenaires.
Au niveau des macro-zones: <i>Groupe de travail sur les ZE (exploitation forestière)</i>	Sera composé des représentants du MECNEF (p.ex : le SPIAF et les représentants provinciaux), WWF, Pact, les compagnies forestières, ainsi que les futurs membres potentiels du consortium. Le Groupe de travail sur les ZE procédera à la standardisation des approches, au partage et à la diffusion de l'information, et participera au débat sur la définition des politiques au niveau national, en étroite coordination avec l'Equipe de planification du Paysage.
Au niveau des macro-zones: <i>Groupe de travail sur les zones de gestion communautaires des ressources naturelles (GCRN)</i>	Sera composé de Pact (facilitateur), des représentants des communautés locales, du WWF, et des autres organisations du consortium travaillant dans ou avec les communautés, des autorités locales et des organisations communautaires de base. Le groupe de travail sur les zones GCRN travaillera dans la standardisation des approches, la diffusion de l'information et la contribution au débat national sur la définition des politiques.
Au niveau des communautés: <i>“comités de dialogue”</i>	Le consortium et les autres partenaires du parc assisteront l'ICCN dans la création des mécanismes qui permettront la tenue des réunions régulières entre les gardes du PNS et les représentants des communautés et des autorités locales en vue du dialoguer.
Au niveau des communautés: <i>Comité de Gestion de Projet et Comité de Résolution des Conflits</i>	Dans les zones de GCRNs et avec répliation possible dans les EZ, des plateformes au niveau des villages seront établies pour faciliter la participation au niveau de base et l'obtention de consentement libre et préalablement informé. La responsabilité de la gouvernance et

	de la surveillance de chaque ZGCRN sera placée en dernier ressort entre les mains d'une structure plus élevée composée des représentants d'unités administratives prédéterminées (p.ex le groupement), des fonctionnaires de l'Etat, des hommes et des femmes membres des communautés et d'autres institutions ou associations locales.
--	---

4. FORMAL RECOGNITION OF THE PLAN

Plusieurs articles du Code Forestier de 2002 font directement référence ou allusion au processus de planification de l'utilisation des terres et aux différents parties impliquées. Parmi les articles spécifiques, on peut noter:

Article 06 : Afin d'adapter la politique forestière nationale aux particularités de chaque province, ***un plan forestière provincial*** est élaboré par chaque Gouverneur de province concernée après avis du ***conseil consultatif provincial***. Le Gouverneur implique les acteurs tant publics que privés du secteur forestier. Après approbation du plan par le Ministre, le Gouverneur prend un arrêté le rendant exécutoire sur toute l'étendue de la province.

Article 10 : Le domaine forestier comprend ***les forêts classées, les forêts protégées et les forêts de production permanente***

Article 15: ***Dans chaque province, les forêts sont classées*** suivant la procédure fixée par décret du Président de la République.

Le classement s'effectue par arrêté du Ministre après avis conforme du conseil consultatif provincial des forêts concernées, fonde sur la consultation préalable de la population riveraine. Toutefois, la création des réserves naturelles intégrales, des parcs nationaux et des secteurs sauvegardés relevant de la compétence du Président de la République.

Article 42 : Les Ministères ayant les forêts et l'agriculture dans leurs attribution réglementent, conjointement, la ou ils le jugent utile, ***le zonage et les modalités de mise en culture des terres forestiers***

Article 72 : Le domaine ***forestier est divisé en unités forestières d'aménagement*** aux fins d'exécution des tâches de planification, de gestion, de conservation, de reconstitution et d'exploitation des ressources forestières.

L'aménagement forestier peut être orienté vers :

- la production durable de tous les produits forestiers et de produits pour la biotechnologie ;
- les services environnementaux ;
- le tourisme et la chasse ;
- les autres objectifs compatibles avec le maintien du couvert forestier et la protection de la faune sauvage

Article 73 : Le découpage ***du domaine forestière en unités forestières d'aménagement*** est effectuée par voie d'arrêté du ministre, sur proposition de l'administration chargée des forêts, après concertation avec toutes les administrations concernées.

Le processus de planification de l'utilisation des terres (et particulièrement des forêts) a été discuté lors d'une série d'ateliers qui ont débuté avec l'atelier intergouvernemental de

septembre 2007 sur la planification à grande échelle de l'utilisation des terres organisé par CARPE/USAID et USFS. Un deuxième atelier sur « la planification et le processus de zonage des forêts » a été organisé par le Ministère de l'Environnement en mai 2008. Une autre initiative mérite l'attention: il s'agit du projet pilote de zonage de la FAO dans les environs de Bumba dans la Province de l'Equateur. Pour citer l'un des documents distribué lors de l'atelier du MECNT du mois de mai :

Le Code Forestier de 2002 (cf. chapitre II) définit trois catégories de forêts : les forêts classées (à vocation écologique) ; les forêts de production permanente (à vocation de production sous aménagement durable) et les forêts protégées (englobant les autres espaces forestiers). Afin de déterminer de façon transparente et rationnelle ces trois catégories d'espaces, pour guider la mise en œuvre cohérente de sa politique forestière sur le terrain, le Gouvernement veut mettre en place un processus de planification visant à clarifier toutes les étapes nécessaires pour bien gérer le territoire forestier en RDC. Ce processus préciserait pour tous les acteurs comment il est prévu de procéder pour ce zonage forestier, de même qu'au niveau du terrain.

Ce plan de classification du territoire est donc conçu comme un instrument dynamique qui permettrait au Gouvernement de prendre des décisions judicieuses pour la valorisation des forêts et la reconnaissance des droits des communautés autochtones et locales. Ces décisions seraient telles que l'identification des zones possédées/utilisées par les communautés forestières, l'adjudication de concessions forestières, mais aussi l'extension ou la création de nouvelles aires protégées, ou la délimitation de zones agrosylvopastorales. Il servira également à la mise en place d'un cadre transparent d'accès aux ressources et d'éviter au mieux les conflits, sinon l'incompatibilité d'utilisations de l'espace.

Aussi bien le gouvernement que les institutions telles que l'USAID et la Banque Mondiale ont maintenant accepté que les landscapes de la RDC y compris le landscape SLS puissent servir de sites pilotes pour la planification des terres et des forêts. La création d'un comité technique au Ministère de l'Environnement aura pour tâche d'affiner le processus ainsi que les éléments des exercices de planification y compris les étapes conduisant à la reconnaissance formelle de ce plan.

Parmi les membres de l'équipe de planification du SLS figurent le directeur du SPIAF (*Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestier*) et un conseiller du Ministre de l'Environnement. Ces deux personnes jouent et joueront un rôle important dans la conduite du processus de planification et de l'adoption du plan.

Pour les différentes composantes de l'utilisation des terres (macro-zones), il y a à l'heure actuelle de nombreuses discussions d'ordre juridique qui dicteront leur adoption. Pour les concessions forestières, le processus de conversion des titres est en cours et déterminera laquelle des 21 concessions se trouvant dans ou chevauchant le landscape SLS sera retenue. Il y a aussi plusieurs articles dans le code forestier (et les décrets d'application) qui détermineront les normes de fonctionnement et de l'exploitation, les droits coutumières, le processus de zonage interne, etc. dans les concessions forestières.

Le code forestier de 2002 fait référence (1) aux forêts communautaires locales (article 111) et (2) aux concessions aux communautés locales (article 22). Il existe des débats en cours sur la définition exacte de ces deux termes, qui peuvent affecter l'élaboration de décrets de mise en œuvre. En l'absence d'un mécanisme légal clair et approprié pour la validation des zones communautaires de gestion des ressources naturelles, une approche alternative serait d'établir des « contrats de gestion » avec les autorités légales appropriées qui commenceraient par obtenir le concours des autorités locales jusqu'au niveau provincial. Afin d'éviter de futurs conflits, ce processus de consultation et de validation sera étendu à différents ministères y compris le Développement Rural, l'Agriculture, l'Intérieur et les Mines.

LES ELEMENTS DU PLAN D'UTILISATION DES TERRES DU LANDSCAPE SALONGA-LUKENIE-SANKURU

Etant donné les mutations juridiques en cours dans certaines macro-zones contenues dans le landscape (Conversion des titres pour les concessions forestières, Révision de loi sur la Conservation de la nature, Révision du Code minier, Le code sur les hydrocarbures en RDC,..), les éléments contenus dans ce document stratégiques peuvent subir plus tard des modifications pour refléter ces changements.

Il y aura aussi important d'assurer la harmonisation entre les éléments des plan d'aménagement des macro-zones et les mêmes éléments globales de plan d'aménagement pour le landscape.

1. LA VALEUR EXCEPTIONNELLE DU LANDSCAPE

Les informations sur la valeur exceptionnelle du landscape SLS peuvent être retrouvées dans plusieurs documents et personnes clefs comprenant :

1. La valeur exceptionnelle du Landscape SLS telle que premièrement décrite au cours de l'atelier de planification éco-régionale organisé par le WWF en 2000 lorsque les landscapes prioritaires dans le Bassin du Congo ont été identifiés pour la première fois. (WWF 2006)
2. Les Forêts du Bassin du Congo: Etat des forêts 2006
3. Rapports du consortium SLS et des autres partenaires
4. Equipe de planification du SLS S

La description comprendra les valeurs socioéconomiques, culturelles et biologiques uniques et exceptionnelles. Le premier draft sera sous la responsabilité du consortium sur base des recommandations de l'équipe de planification. Des contributions supplémentaires seront recherchées de la part des autres partenaires et des groupes de parties prenantes tels qu'énumérés dans la stratégie de participation publique.

2. CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE

Un bon résumé de la valeur biologique et socio-économique du paysage existe dans la stratégie/canevas du consortium (RFA/CARPE, MOV FY06). Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans l'Etat des Forêts 2006. Alors il faudrait effectuer certaines mises à jour afin de prendre en compte des données et informations supplémentaires.

Le Landscape Leader aura la responsabilité de rédiger le draft de cette section qui sera par la suite distribué aux autres membres du consortium et institutions partenaires clefs.

Les différents types d'informations de descriptions à fournir dans cette question sont définies dans la section de ce document traitant des besoins en informations et en données

3. DEFINITION DES CONDITIONS DESIREES

Les conditions désirées seront ajustées pour une période de 25 ans en tenant compte des conditions socio-économiques, culturelles, biologiques et institutionnelles/gouvernementales

idéales pour le landscape telles qu'énumérées par divers groupes de parties prenantes et de partenaires impliqués dans le processus de planification de l'utilisation des terres.

L'équipe de planification appuyée par le Consortium aura la responsabilité de l'élaboration du premier draft des conditions souhaitées (terminé en juin 2008). Ils pourraient également choisir d'élaborer une vision globale du landscape qui sera alignée sur:

1. L'objectif stratégique de CARPE : Réduire le rythme de la dégradation forestière et de réduire les pertes de diversité biologique dans le Bassin du Congo en promouvant les capacités locales, régionales et nationales, en matière de gestion des ressources naturelles.
2. The DRC 2002 Forest Code : Le régime forestier vise à promouvoir une gestion rationnelle et durable des ressources forestières de nature à accroître leur contribution au développement économique, social et culturel des générations présentes, tout en préservant les écosystèmes forestiers et la biodiversité forestière au profit des générations futures.
3. Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, RDC, Juillet 2006
4. Provincial visions for development and conservation

Une fois que le projet de conditions désirées est adopté, celui-ci sera partagé avec un plus grand groupe d'acteurs tels que définis dans la stratégie de participation des parties prenantes. Un atelier pour valider les conditions souhaitées ainsi que les objectifs et discuter des options de zonage sera organisé et rassemblera les acteurs et institutions clefs. L'organisation de l'atelier sera de la responsabilité du Consortium en coordination avec le MECNT et l'équipe de planification.

4. OBJECTIFS DU LANDSCAPE (BIOLOGIQUES, ECONOMIQUES, SOCIOCULTURELS, ETC.)

Citant les phrases clefs du Guide de planification de l'utilisation des terres du landscape en Afrique Centrale de l'USFS :

- Les objectifs du landscape décrivent où sera dirigée l'attention des activités de gestion sur une période étendue, p.ex 5 ans
- Les objectifs sont importants parce qu'ils décrivent ce qui sera fait pour atteindre les conditions souhaitées pour un élément, attribut ou condition donné dans le landscape.
- Les objectifs doivent être non ambigus, mesurables et doivent être orientés par un calendrier
- Les objectifs sont les moyens de mesure des progrès vers la réalisation ou le maintien des conditions désirées.

L'équipe de planification a décidé de fixer les objectifs pour le landscape SLS pour une durée de 5 ans.

Les objectifs du plan de landscape pourront être fondés sur les thèmes suivants, mais ils devront être spécifiques au site en question :

- La conservation de l'habitat et des espèces (faune et flore)
- La promotion de la recherche scientifique

- La préservation des caractéristiques sociales et culturelles
- L'éducation et la formation
- La participation et le développement communautaires
- La formation [création] de revenus
- Le développement de l'écotourisme
- Les écosystèmes

Les objectifs seront élaborés selon le schéma technique suivant :

<u>Le « Schéma Technique »</u>	
<p>1. <i>Préalables à réunir.</i></p> <p><u>Qui:</u> Le Consortium</p>	<p>En vue de définir les objectifs, il est nécessaire de disposer des informations (passées, présentes et projetées) lorsqu'on élabore:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ebauche des valeurs exceptionnelles du landscape (faite) 2. Ebauche des conditions désirées du landscape (faite en juin 2008) 3. Information descriptive: <ul style="list-style-type: none"> • Identification et analyse des menaces • Analyse des attentes des parties prenantes • Connaissance du milieu (biodiversité, socio-économique, infrastructure, etc.)
<p>2. <i>Formulation des objectifs</i></p> <p><u>Qui:</u> L'équipe de planification, consultant, parties prenantes</p>	<p>Pour arriver à définir les objectifs d'un plan de gestion, il est exigé de tenir compte des directives ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faisabilité (Un plan réaliste) ➤ Clarté dans les énoncés ➤ Caractère mesurable ➤ Délimitation dans le temps (Délai fixe) ➤ Compatibilité avec les conditions désirées ➤ Implication des parties prenantes ➤ Conformité aux lignes directrices (action ou réglementation) ➤ Priorisation <ul style="list-style-type: none"> ○ Impact ○ Besoins les plus urgents ○ Disponibilité des ressources nécessaires ○ Relevance au travail du consortium <p>Du fait que le Consortium possède le plus de connaissance sur les opportunités existantes et futures de financement pour le landscape, il jouera le rôle moteur pour proposer, affiner et fixer les priorités des objectifs. L'assistance de l'USFS sera aussi sollicitée pour la formulation des objectifs.</p> <p><u>Etape 1:</u> Rédiger un projet d'objectifs par le Consortium</p>

	<p><u>Etape 2</u>: Solliciter les contributions de l'équipe de planification</p> <p><u>Etape 3</u>: Révision des objectifs par le Consortium y compris les propositions de détermination des priorités</p> <p><u>Etape 4</u>: Partager les objectifs avec l'USFS pour s'assurer de l'adhésion aux critères</p> <p><u>Etape 5</u>: Le Consortium révisera les objectifs suivant les remarques reçues d'USFS</p> <p><u>Etape 6</u>: Distribution auprès des membres de l'équipe de planification. Organisation d'une réunion de l'équipe de planification pour discussion et finalisation</p>
<p>4. Processus de validation des objectifs du plan de gestion</p> <p><u>Qui</u>: L'équipe de planification, différents responsables énumérés dans la stratégie "parties prenantes"</p>	<p><u>Etape 1</u>: Voir au-dessus.</p> <p><u>Etape 2</u>: A l'externe, elle impliquera les parties prenantes comme détaillée dans la stratégie d'implication des parties prenantes (incluse dans la section 'processus de planification') y compris la traduction des objectifs en langues vernaculaires si nécessaire. As recommended by USFS, the "creation of objectives for the entire landscape may not concern all stakeholders. These groups, however, must be implicated in the creation of objectives for each zone".</p> <p><u>Etape 3</u>: La synthèse et consolidation des objectifs par l'équipe de planification après consultation avec les parties prenantes.</p> <p>Il sera important de s'assurer de l'harmonisation des objectifs entre les macro-zones et le landscape aussi bien qu'avec les lois et les réglementations nationales et provinciales sur la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles.</p>

5. ZONING : IDENTIFICATION OF MACRO-ZONES AND ASSOCIATED OBJECTIVES

L'unité des SIG du consortium est le dépositaire de l'information spatiale sur les unités d'utilisation des terres et sur les autres caractéristiques (physiques, biologiques, etc.) du paysage. Avec l'appui du Programme de science de la conservation de WWF-US, des outils de décision tels que Marxan sont utilisés pour définir différentes options de planification de l'utilisation des terres.

Les résultats des processus nationaux de distribution des terres exploiteront cette analyse et comprendront:

- Le processus de la conversion des titres forestiers
- L'Atelier National sur l'Evaluation de la Biodiversité
- L'impact de la décentralisation sur la distribution des terres
- La révision et l'attribution des concessions minières
- Le processus national de planification de l'utilisation des terres
- Le plan de développement d'infrastructure

Le zonage du landscape suivra le processus suivant. Des modifications peuvent être déterminées par le comité technique du Ministère et suite à d'autres contributions de l'équipe de planification et des partenaires en province.

Le « Schéma Technique » : (responsabilité de l'équipe de planification)	
<p><i>1. Collecte de l'information de base</i></p> <p><u>Qui</u> : Le Consortium</p>	<p>Comme première étape du processus de zonage et dans l'identification des activités dans le landscape, le Consortium s'est focalisé sur la collecte de l'information de base comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'information socio-économique sur les ressources naturelles et leur gouvernance ➤ La distribution des espèces clefs (enquêtes sur les grands mammifères), différents habitats ➤ La cartographie de l'utilisation actuelle des terres, les unités administratives et autres traits pertinents (routes, villages, etc) ➤ Etc. <p>La collecte des données et des informations est un processus continu – tel que décrit dans le canevas de collecte des données et des informations. Par exemple, les informations sur les recensements sont cruciales pour effectuer des prévisions sur des scénarios futurs d'utilisation des terres. Ces statistiques sont toujours en train d'être rassemblées dans les lieux où le consortium n'a pas de présence permanente.</p>
<p><i>1. Définir les critères de sélection des différentes zones</i></p> <p><u>Qui</u>: L'équipe de planification; consultant</p>	<p>Du fait de la grandeur des aires protégées existant actuellement, l'accent est surtout mis sur l'identification de zones potentielles de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) et sur les forêts et cours d'eaux ayant une valeur de conservation élevée (qui seront classifiés comme zones de gestion communautaire des ressources naturelles, corridors de conservation, unités cible de gestion).</p> <p>Les critères de sélection des zones de gestion communautaire des ressources naturelles comprennent:</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'importance des ressources naturelles dans les conditions de vie des communautés ➤ Les opportunités pour une meilleure protection et gestion ➤ Le niveau perçu des menaces envers les ressources clefs (poisson, faune sauvage) ➤ La présence d'espèces clefs (bonobos, éléphants de forêt), l'importance biologique ➤ La volonté des communautés de participer au processus ➤ <p>Différents outils sont utilisés pour identifier les forêts à haute valeur de conservation. Un atelier national d'évaluation biologique tenu en novembre 2007 a identifié les zones clefs de conservation et les corridors de conservation. Des outils tels que Marxan et l'analyse spatiale ont aussi permis d'identifier de grands blocs de forêt intacts.</p>
<p>3. Cartographie des zones existantes et proposées</p> <p><u>Qui:</u> Le chargé des SIG du landscape SLS WWF GIS Officer for the SLS Landscape</p>	<p>Cette carte délimitera tant les zones existantes (aires protégées et concessions forestières provisoires) que les zones proposées. La carte sera mise à jour dès que de nouvelles informations deviendront disponibles et suivant le progrès du processus de zonage.</p> <p>La carte sera partagée ouvertement et de façon fréquente, dans des rapports et des lettres d'information (Bekalikali) avec les partenaires du landscape y compris l'équipe de planification et les groupes de parties prenantes.</p>
<p>3. Analyse spatiale et système d'appui à la prise de décision (Marxan)</p> <p><u>Qui:</u> WWF-US Conservation Science Program et charge de SIG/WWF. Ensemble avec le Consortium et l'équipe de planification</p>	<p>L'analyse spatiale et les systèmes d'appui à la prise à la prise de décision seront utilisés dans le développement de plans d'utilisation des terres dans le landscape SLS. Pour utiliser ces outils, le Consortium et l'équipe de planification travailleront avec des techniciens et:</p> <p>Détermineront des objectifs biologiques et de développement pour le landscape (ex: blocs forestiers, extension de l'agriculture, zones de développement, connectivité des habitats). Les objectifs devraient être alignés sur les futures conditions souhaitées du landscape et donc devraient tenir compte des tendances démographiques et autres changements prévisibles dans et en dehors du landscape.</p> <p>Exécuter différents scénarios</p> <p>Ceci est un processus itératif. Lorsque plus d'information deviendra disponible, par exemple à l'achèvement du processus de conversion de titres, il sera nécessaire de réviser les objectifs et d'exécuter de nouveau les scénarios</p>

	<p>Les résultats serviront à</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les macro-zones à utiliser pendant la consultation des autres parties prenantes pour assurer une assimilation et réduire les conflits potentiels ➤ Identifier les zones de conflits potentiels dans l'usage des terres ➤ Aider à prendre les décisions de gestion (ex. promotion des REDD ou de l'agriculture suivant l'accès aux ports et/ou la taille des blocs forestiers) ➤ Identifier les menaces existantes ou futures et les opportunités ➤ Fournir des informations pour le processus de micro-zonage et de macro-zonage <p>Dans le cadre de ce processus, il est attendu que les techniciens identifient les informations manquantes. Le chargé des SIG du WWF coordonnera la collecte des informations manquantes.</p> <p>Les produits résultants seront examinés soigneusement avec l'équipe de planification et les autres partenaires clefs. Cependant, les options d'utilisation des terres ne seront pas distribuées (formellement) à un groupe plus important avant l'achèvement du processus de conversion des titres forestiers. Après l'achèvement du processus de conversion, il sera nécessaire d'exécuter de nouveau l'analyse spatiale et Marxan et probablement de reconsidérer les objectifs de planification de l'utilisation des terres.</p>
<p>5. Préparation du plan de zonage</p> <p><u>Qui:</u> Le Consortium et l'EP</p>	<p>Un document qui va énumérer le processus, les propositions et la justification des différentes macro-zones (gestion des limites, législation associée, etc.)</p>
<p>4. Vérification du projet de plan d'utilisation des terres (zonage) avec les partenaires et parties prenantes</p> <p><u>Qui:</u> L'équipe de planification et le Consortium</p>	<p>Tel que détaillé dans la stratégie de participation publique, le plan de zonage sera partagé avec divers partenaires et groupes de parties prenantes à travers différentes plateformes et outils de communication. Aussi le processus de « ground-truthing » sera entrepris.</p> <p>Leur contribution sera utilisée pour finaliser le projet de plan de zonage</p>
<p>5. Définir les mécanismes de validation de la proposition du zonage</p> <p><u>Qui:</u> Comité technique du</p>	<p>A définir par la comite technique et les Ministères concernées</p>

MECNT et le gouvernement de RDC	
6. Validation	Présidence, Assemble National ?

6. LES DIRECTIVES

En citant les informations dans le guide d'USFS sur la planification des landscapes :

Les directives peuvent être conçues comme une série de règles ou règlements décrivant les activités autorisées et les activités interdites sur l'ensemble du *landscape* ou dans les zones situées à l'intérieur du *landscape*. Les directives facilitent la réalisation des objectifs en permettant que l'intégrité de certains aspects d'un *landscape* soit préservée et que diverses activités aient lieu, ou soient interdites, de manière à ne pas nuire aux attributs précieux du *landscape*. En général, les directives interdisent ou permettent des activités ou actions spécifiques. (p.20)

Des lignes directrices sont souvent appliquées aux macro-zones et dans certains cas à toutes les macro-zones du même type. Les lignes directrices devraient se conformer à la législation nationale existante, certains cas pouvant être répétés comme faisant partie des lignes directrices. Elles peuvent être même plus restrictives que dans la loi actuelle.

Pour la plupart des usages, les lignes directrices du *landscape* SLS seront décidées lors du développement de plan de gestion pour différentes macro-zones. Après que cela ait été terminé, l'équipe de planification révisera les différentes directives pour s'assurer de directives communes dans le même type de macro-zones. Ce sera également une occasion de proposer des directives à l'échelle du *landscape* (ex: pour des espèces à habitat vaste comme l'éléphant de forêt ou encore pour le maintien de processus écologiques).

7. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Des plans de travail tant au niveau du *landscape* que des macro-zones doivent contribuer directement à la réalisation des objectifs. Comme noté dans le guide de l'USFS sur la planification des landscapes, la plupart des actions seront à l'échelle des macro-zones. Cependant il existe des problèmes (ex: les politiques) et des tendances (ex : commerce de faune sauvage) transversaux qu'il faudrait aborder à travers le *landscape*. Le calendrier du *landscape* pour la mise en œuvre prendra en compte ces actions soulignant quels points seront réalisés, par qui, quand ainsi que le coût. La fixation des priorités sera cruciale et devra être basée sur les ressources disponibles aussi bien que sur la probabilité qu'ont ces actions de réduire les menaces ou d'induire un changement positif dans le *landscape*.

Il sera de la responsabilité du consortium de rédiger un projet de plan sur base des discussions de l'équipe de planification et de la proposition originelle adressée à l'USAID (RFA) et de différents projets existants et futurs. Du fait des changements des conditions, il sera nécessaire de procéder à une révision du calendrier annuellement.

8. PLAN DE SUIVI

Tel qu'écrit dans le guide de l'USFS sur la planification de l'utilisation des terres, le plan de monitoring doit servir à évaluer les conditions et les tendances de ressources spécifiques dans le landscape. Le Consortium préfère une définition plus extensive qui inclurait non seulement l'état des ressources mais aussi les conditions de vie des populations humaines.

Le plan de monitoring sera composé des indicateurs biologiques, socio-économiques, institutionnels et de gouvernance. Les indicateurs seront tirés de plusieurs sources comprenant :

- Les rapports socio-économiques et les études sur la viande de brousse. Les indicateurs seront retirés ou proposés à partir de ces documents (ex : nombre d'étalages de viande de brousse dans les marchés, nombre d'activités économique par ménage avec la chasse reprise comme première ou seconde activité génératrice de revenu)
- Les propositions de monitoring dans le document RFA du Consortium. Indicateurs de l'état des forêts State of the Forest indicateurs
- Les « benchmarks » et les « targets » de CARPE sur 5 ans
- La législation forestière pour les sociétés forestières comprenant l'existence de plans de gestion s'étendant au contrôle de la chasse en consultation avec les communautés locales, et la gestion durable des forêts
- Indicateurs en provenance des macro-zones (populations de faune sauvage, nombre de cas de braconnage, etc.)

Le plan de monitoring comprendra une analyse des vides d'information à combler qui pourraient aider la planification de l'utilisation des terres (ex : données d'inventaires plus récentes et plus précises) dans les années futures. Là où c'est faisable, les partenaires devraient fixer les priorités et définir les moyens de la collecte.